

E 5560(C)1975/46/191  
[DoDiS-12740]

*L'Attaché militaire et de l'air à Paris, P. Musy, à la Section  
des Renseignements du Service de l'Etat-Major général de l'Armée suisse*

CONCERNE: AFFAIRE DUBOIS-MERCIER<sup>1</sup>

*R Personnel/Secret*

Paris, 4 avril 1957

Je me permets de porter à votre connaissance qu'au cours de conversations que j'ai eues avec des membres de l'EM des F. A. j'ai appris ce qui suit:

– M. Boucicaut, Chef du SDEC (Service de la documentation, de l'espionnage et du contre-espionnage) aurait parlé en petit comité de l'affaire en question.

– Il aurait exprimé son étonnement quant à la détermination de Dubois<sup>2</sup>, précisant que les échanges de renseignements qui avaient eu lieu avec le Colonel Mercier étaient une chose tout à fait normale entre des services secrets de pays amis.

– Le Chef du SDEC a bien insisté sur le fait qu'il considérait M. Dubois comme un homme d'honneur qui avait agi selon sa conscience, selon ses devoirs d'européen et par amitié pour la France. Il a précisé que le Procureur général de la Confédération n'avait jamais tiré un avantage quelconque de sa situation et qu'il était l'intégrité même.

Je tiens à souligner que je vous transmets ces renseignements tels que je les ai entendus et en m'abstenant intentionnellement de les commenter. Je

---

1. Sur cette affaire, cf. N° 110 dans le présent volume.

2. Procureur général de la Confédération qui avait mis fin à ses jour le 23 mars 1957.



276

N° 113 • 4. IV. 1957

précise cependant que de mon côté je n'ai jamais entamé avec des milieux français ou étrangers des conversations au sujet de cette triste affaire et que lorsqu'on m'a posé des questions, j'ai toujours répondu que ce cas ne me concernait pas et que je ne savais que ce qu'en disait la presse.